

Organisation du Racing Team Samourai

Rallye-sprint de Thy-le-château  
*Le 6 et 7 octobre 2008*

# REGLEMENT ET ENGAGEMENT



Championnat de la Communauté Française  
Championnat de Namur, Hainaut et Brabant

Numéro du PC JJ Gadisseur 0475/700.668



Rallye sprint de Thy le Chateau:  
Club organisateur :  
Contact :  
Visa ASAF :

6/7 decembre 2008  
RT Samourai  
Gadisseur J.Jacques : 071 : 888.921  
018

## Secrétariat : Hall Omnisports de Laneffe

### Direction de course

Directeur de course	Gadisseur J.J.	lic : 009
Directeur de course adjoint	Renson Christian	lic : 916
Directeur de sécurité	Carème Christian	lic : 872
Directeur de sécurité adjoint	Dejasse Didier	lic : 828
Secrétaire du meeting	Pierre Monique	lic : 871
Relations concurrents	Delporte Jacky	lic : 828
Responsable équipe de sécurité	Lechien Charles	lic : 999

### Officiels désignés à l'épreuve

Commissaires sportifs :

président de collège	Vanderlin Pierre	lic : 113
membre	Dohy Philippe	lic : 926

Commissaires techniques :

président de collège	Puissant J.C.	lic : 957
membre	Gilbert Georges	lic : 973
Menu Bernard	Docq Josette	lic : 717
Catoul M.L.		lic : 964

secrétaire	Prevot Martine	lic : 988
------------	----------------	-----------

Observateur A.S.A.F.	Delaby J.Louis	lic : 007
----------------------	----------------	-----------

Inspecteur sécurité	Piroux Philippe	lic : 805
---------------------	-----------------	-----------

## Timing

26 aout 2008  
26 aout 2008

Parution du règlement  
Début des engagements

Jeudi 4 decembre	à 12 hrs :	Clôture des engagements pour participer au tirage des numéros.
	à 19 hrs :	Attribution des numéros.
	à 20 hrs :	Affichage de la liste des engagés au local du club : Garage gadisseur : 071 / 888.921
Samedi 6 decembre	à 14 hrs :	Ouverture des vérifications administratives (Art 7) au Hall Omnisports de Laneffe et début des reconnaissances .
	de 16 hrs à 19 hrs :	Vérifications techniques (Art 8).
	à 19 hrs 30 :	Fermeture des V.A. , du secrétariat et fin des reconnaissances.
Dimanche 7 decembre	à 7 hrs :	Ouverture des vérifications administratives et techniques complémentaires (Art 7 et 8). Début des reconnaissances .
	à 8 hrs :	Fermeture des V.A. et des V.T.
	à 8 hrs 15 :	Affichage de la liste des voitures qualifiées et fin des reconnaissances.
	à 9 hrs 00 :	Officialisation de la liste des voitures qualifiées. Ouverture du parc fermé.
	à 9 hrs 30 :	Départ n°1 pour le tronçon 1
	à 12 hrs 30 :	Départ n° 1 pour le tronçon 2
	à 14 hrs 45 :	Départ n° 1 pour le tronçon 3
	à 17 hrs 00 :	Départ n° 1 pour le tronçon 4
	à 17 hrs 30 :	Rentrée voiture n°1 au parc fermé.
	à 19 hrs 45 :	Affichage officieux des résultats.
	à 20 hrs 30 :	Proclamation des résultats.

# Permanence

Avant et après : Gadisseur J.Jacques, Ch de Nivelles à Sombreffe : 071 / 888.921

Fauvergenne Frédéric, rue Pairelle à Thy : 0496 / 78.28.98

Pendant : Hall Omnisports de Laneffe 0475 / 700.668

Tableau d'affichage : Hall Omnisports de Laneffe

## Organisation

### Art 1 : Définition.

Les 6 et 7 décembre 2008, une épreuve dénommée: " Rallye Sprint de Thy le Chateau", comptant pour les championnats de la Communauté Française, de Namur, de Hainaut et du Brabant Francophone sera organisée conformément aux prescriptions ASAF 2008, ainsi qu'au règlement, auxquels les concurrents et conducteurs s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

### Art 2 : Parcours.

Le rallye sprint se disputera sur une étape de classement d'une longueur de 11.100 m (90% asphalte), et sur 20.500 m de liaison à parcourir 4 fois, soit au total 126,4 kms dont 44,4 kms d'étape de classement.

**Une spéciale de 11,1 kms en ligne = pas de show**

### Art 3 : Engagement voir art 9 du R.S.G

Les bulletins d'engagement ainsi que les fiches des V.T seront écrits lisiblement et complets et seront rentrés au plus tard le jeudi 4 décembre à 12 hrs uniquement par voie postale à l'adresse suivante

RT Samourai, Ch de Nivelles 130, 5140 Sombreffe

Tel / fax 071 : 889.751

Tout envoi recommandé ne sera pas enlevé et ne sera en aucun cas repris pour l'attribution des numéros. Les inscriptions seront acceptées jusqu'au jour de l'épreuve et au maximum 1 h avant la fermeture du contrôle des documents. (Jusqu'à 7 h le 6.12.2008).

Le nombre de voiture est fixé à : 130

Si la limite est atteinte avant la clôture, les demandes entrant en ligne de compte pour l'attribution des numéros seront prises en considération suivant l'ordre chronologique d'arrivée du bulletin d'engagement chez l'organisateur.

Le paiement se fera uniquement par virement bancaire au seul n° de compte suivant : 751-2001466-08 (Samourai) avec en communication le nom de l'équipage avant le 4 décembre.

L'attribution des numéros aura lieu le jeudi 4 décembre à 19 hrs.

Téléphoner à partir de 20 h 30 au local : 071 : 888.921 (Garage Gadisseur)

Montant :

Pour la Div 1,2,3: 60 € de frais de participation et 40 € d'assurance

Pour la Div 4 et XP : 73 € de frais de participation et 54 € d'assurance

Rookie : 80 Div 1 – 2 – 3 ou 110 Div 4 et XP

### Art 4 : Assurances et ravitaillements.

Parc assistance : route des Barrages à Silenrieux

Station à essence accessible durant l'épreuve : OUI après l'ES

### Art 5 : Reconnaissances.

L'épreuve ne pourra être reconnue librement que le samedi entre 14 et 19 hrs 30 et le dimanche entre 7 et 8 hrs 15. (Le port du casque est interdit).

### Art 6 : Parc fermé.

Il sera situé sur le parking du Hall Omnisports et sera accessible le dimanche 7 à partir de 8 hrs 30.

### Art 7 : Vérifications administratives.

Elles auront lieu le samedi 6 entre 14 et 19 hrs 30 et le dimanche 7 de 7 et 8 h et se situeront au Hall Omnisports de Laneffe. A présenter: carte identité, Lic.P Asaf ou Vas, permis de conduire.

### **Art 8 : Vérifications techniques.**

Elles auront lieu principalement le samedi 6 entre 16 hrs et 19 hrs sans timing et le dimanche 7 entre 7 hrs et 8 hrs dans le parking du Hall Omnisports à Laneffe. (Les pénalités prévues à l'art 15 du RP rallye seront d'application) le dimanche. Pour la bonne organisation de notre épreuve, nous demandons au maximum de concurrents de passer leur véhicule le samedi. Le dimanche matin sera réservé pour les quelques équipages qui auront reçu une dérogation ( l' heure sera indiquée lors de leur passage au secrétariat )

### **Art 9 et 9 bis : Devoirs des concurrents en cas d'accident .**

- Si lors d'une compétition, un équipage occasionne des dégâts, ceux-ci, quels qu'ils soient, devront être déclarés dans la demi heure après l'arrivée du véhicule en fin de parcours, c'est à dire en fin de section.  
- Si lors d'une compétition routière, un véhicule subit une sortie de route avec impact de quelle que nature ou importance que ce soit, il devra être représenté aux C. Techniques dès la fin de la boucle en cours. Ceux-ci consigneront les faits sur la carte des V.T. et décideront si le véhicule est apte à poursuivre la compétition sans danger pour les participants mais aussi pour le public. Voir Art 2.6 du R.T.G. des prescriptions 2008 page 91.  
Les voitures devront être représentées au parc fermé de départ.

### **Art 10 : Proclamation des résultats.**

La proclamation des résultats aura lieu au hall Omnisports de Laneffe le dimanche 7 à 20.30 hrs. dans l'ordre décrit ci-dessous :  
3 premiers des classes en Div. 4 (pilote+copilote)  
1° dame Div. 4  
3 premiers de la Div 4 (pilote + copilote)  
3 premiers des classes en Div. 1.2.3 (pilote + copilote)  
1° dame Div. 1,2,3 confondues  
1° écurie (Div. 1,2,3 confondues)  
5 premiers de la Div 1,2,3 confondues (pilote + copilote)  
Premier équipage féminin

### **Art 11 : Divers.**

Road Book d'assistance  
Restauration à la salle les deux jours.  
Logements : Frédéric Fauvergenne : 0496/78.28.98

### **Art 12 : Centre de l'épreuve.**

Il se situe au Hall Omnisports de Laneffe (0475/700.668 – 0496/78.28.98)

### **Art 13 : Litiges.**

Voir les prescriptions ASAF 2008 (Chapitre IV). Tous les cas non prévus au présent règlement, tous litiges et toutes contestations seront tranchés par le collège des Commissaires Sportifs en accord avec la Direction de course. En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, le texte des Prescriptions ASAF 2008 sera d'application.

## **Approbaton**

Le présent règlement a été approuvé :  
pour l'ASAF par Mr J.L. Delaby (lic:007) en date du : 26/08/2008  
pour la CSAPN par Mr Ch Gého en date du 20/08/2008